

Clermont-Ferrand, 07 octobre 2011

COMMUNIQUE

Prévenir la pénibilité dans l'entreprise : une obligation

Les « Matinales RH » de mardi s'intéresseront au pilotage de la démarche à mettre en œuvre avant le 1^{er} janvier 2012

*Matinale de 08h00 à 10h30, le 11 octobre
Amphithéâtre 250 de l'ESC*

Rencontre Presse avec les intervenants proposée à 10h00

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a introduit une nouvelle obligation de prévention de la pénibilité.

Toutes les entreprises doivent, quelle que soit leur taille, engager certaines démarches avant le 1er Janvier 2012 (fiche de suivi, mise à jour du document unique...). Quant à celles de plus de 50 salariés ayant au moins 50 % de salariés exposés à la pénibilité, la démarche promet d'être lourde. Lourde mais bien nécessaire, au regard de la responsabilité sociale de l'entreprise, de son obligation de sécurité-résultat et aussi des pénalités encourues. Chaque mois entier au cours duquel l'entreprise ne respecterait pas ses obligations peut entraîner le versement d'une pénalité. Et ce, jusqu'à la réception après mise en demeure de l'inspection du travail de l'accord ou du plan d'action prévu par les textes !

Pour les salariés relevant des critères de pénibilité, cela signifie la possibilité, dans certaines conditions, de partir à la retraite 2 ans plus tôt !

Les Matinales RH de mardi se proposent donc d'accompagner les dirigeants dans l'amorce de la démarche de prévention. La table ronde réunira de grands témoins et experts : Jean-Michel Rebbery, Vice-président de la Branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles et Président de la CPAM 63, Bruno Champoux, Secrétaire Général de la CGPME 63, Docteur Pierre Barry, Médecin coordinateur de l'AIST, Hugues Hortefeux, Président de la société PERETTI, Martine Croizet, Responsable RH SANDERS Région Grand Sud, Patrice Bignolais, Directeur Régional ONET Propreté Multiservices Région Centre. Elle sera animée par Véronique Roux, Avocat associé, responsable du Pôle RH du cabinet FIDAL

Les « Matinales RH », le rendez-vous trimestriel des dirigeants d'entreprise

Apporter des réponses concrètes à des problématiques d'entreprises liées à la gestion des Ressources Humaines, informer sur l'évolution des pratiques professionnelles, susciter le débat sur des faits d'actualité, réfléchir sur les évolutions des métiers... Telles sont les ambitions de ce rendez-vous trimestriel proposé par un réseau d'acteurs locaux, Institut de la PME, CCI de Clermont-Fd/Issoire, Groupe ESC Clermont, AG2R la mondiale, Fidal, PerfHomme, Adecco et l'ANDRH.

Contacts presse :

Véronique Roux, animatrice des Matinales RH du 11 octobre, 06 19 88 73 35, veronique.roux@fidal.fr
Patricia Perrot, chargée des relations presse, 04 73 98 24 18, patricia.perrot@esc-clermont.fr